



EDITO

Ce début de beau printemps me donne l'envie de prendre la plume.....

Au printemps les oiseaux chantent, les arbres bourgeonnent, les fleurs colorent la nature, les animaux sont amoureux, et le soleil illumine nos journées.

Le printemps c'est un festival de verts dont se pare la nature : le vert bleuté, franc, tendre, jaune, fluorescent, brillant, frais...

C'est un instant qu'il faut saisir au vol... avant il est trop tôt et après c'est terminé, Dame Nature est passée à autre chose.

Le printemps c'est le renouveau....

et là je pense à l'éclosion prochaine de tous les projets sur lesquels l'équipe communale a « planché » pendant ces mois d'hiver.

Le printemps c'est aussi le retour de la douceur.....

Et là je pense aux joyeuses animations que l'équipe des bénévoles de la bibliothèque vont vous proposer prochainement, qui comme la douceur printanière est un bonheur à consommer sans aucune modération.

Je terminerai cet édito en vous livrant ce joli poème de Marc Alyn et en vous souhaitant un excellent printemps.

Un printemps tout neuf

Un arbre sourit de toutes ses fleurs.
Des ramiers s'en vont, à deux, vers le
fleuve.

Le coucou vivant au bois donne l'heure :
Voici le printemps dans sa robe neuve !

Quel joli printemps aux yeux de
pervenche,
Aux lèvres de rose, aux doigts de lilas !
La vie sur l'hiver a pris sa revanche
Et danse en chantant un alléluia.

Marc Alyn

*Grand prix de Poésie de l'Académie
Française en 1994*

Dominique DESMONS-LEFRANC



Vie Municipale

Séance du 08 janvier 2019

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2018-30	9, impasse des Pressoirs	AE 134	Terrain	117 m ²

- acceptation devis avec l'entreprise « Maurice GUILBAUD » pour des travaux de réhabilitation du logement 3 pour un montant de 5 906.40 € T.T.C.

- acceptation devis avec l'entreprise « Bernard Flaire » pour des travaux de réhabilitation du mur extérieur dans le jardin de la mairie pour un montant de 9 093.11 € T.T.C.

Délibérations prises

Renouvellement convention « prestation paie »

Le conseil municipal accepte la signature d'une nouvelle convention avec le centre de gestion renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximum de 4 ans à compter du 01-01-2019. Actuellement nous avons 132 bulletins à l'année à 4.70 € l'unité.

Mise à disposition du personnel communal pour le service « assainissement » et virement de crédit au budget assainissement (D.M.1)

Cette mise à disposition concerne l'administratif, les tests de la lagune, le traitement des déchets tous les mercredis matin par les 2 agents techniques, l'entretien paysager et les travaux de réparation éventuelle sur le réseau.

	Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total
Fabrice REVAUD Tests + poubelles Entretien paysager lagune	92	16.39	1 507.88 €
Freddy RABAUD Poubelles Entretien paysager lagune	72	18.86	1 357.92 €
Christelle CHIGNON (administratif)	32	27.76	888.32 €
TOTAL			3 754.12 €

Or, il n'a été prévu que 2 000 € à l'article 621 au budget assainissement. Il faut donc faire un virement de crédit du compte 6155 pour un montant de 1 755 €.

Acceptation de devis pour les travaux de réhabilitation des logements 1 et 3 au 26, rue des Sables

Suite au départ des locataires au 15-01-2019 de deux locataires (locatif 1 et 3) le conseil municipal décide de réaliser des travaux de réhabilitation et donne un avis favorable aux devis suivants :

- Entreprise Etienne SIRE de Falleron pour la peinture et le revêtement de sol
* Logement 3 : 4 004.98 € T.T.C.
* Logement 1 : 10 716.28 € T.T.C.
- Entreprise Maurice GUILBAUD de La Chapelle-Palluau pour la réfection des salles de bain
* Logement 1 : 5 772 €
* Logement 3 : 5 906.40 €



Questions diverses

Analyse financière de la commune : présence du cabinet JMS consultant

Le cabinet JMS consultant conforte le choix des élus dans l'engagement financier des projets (dont la construction d'une salle polyvalente, le lotissement « Les Rouillères »...) et les conseille.

Projet de construction de la salle polyvalente : plan de financement à l'étude

Le plan de financement sera arrêté lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 22-01-2019 en même temps que les demandes de subvention.



Point sur le personnel

Départ de l'agent d'accueil Noémie THOREAU-ALLAIN au 06-01-2019 pour la mairie de la Rabatelière. Elle sera remplacée par Fanny VRIGNEAU stagiaire jusqu'au 8 mars 2019 et ensuite en contrat de 6 mois avec le service de remplacement du centre de gestion.

Reprise de travail de Freddy RABAUD, agent technique, le mardi 8 janvier 2019 suite à un congé de maladie ordinaire.

Séance du 22 janvier 2019

Délibérations prises

Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 (budget communal et assainissement)

* budget communal

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice



précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues.

Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Les crédits ouverts au budget primitif 2019 afin de financer les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et opérations d'équipements) se sont élevées à 901 576 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2019 s'élève à 225 394 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :

- Article 21578 : matériel et panneaux : 15 000 €
- Article 2315-16 : travaux de voirie : 90 000 €
- Article 2313-22 : construction salle polyvalente : 100 000 €

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2019.

* Budget assainissement

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues. Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit : Les crédits ouverts au budget primitif 2019



afin de financer les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et opérations d'équipements) se sont élevées à 310 160 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2019 s'élève à 77 540 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :

- Article 2315 : 77 540 €

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2019

Reste à réaliser 2018 : avis favorable

Article budgétaire	Nature de la dépense ou recette	Créancier	N° du bon de commande ou du marché	Date de l'inscription	Dépenses engagées T.T.C.
DEPENSES					
20422	Participatin financière pour délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en 2 locatifs	Soliha	Délibération du 03-04-2018	03-04-2018	20 000 € (2018 et 2019)
21311	Réfection du mur au bord du jardin de la mairie, rue de l'Ecole	B.F. maçonnerie déco	Devis DEV446	04-12-2018	9 093.11 €
2316	Restauration des tableaux	Sébastien RALLET	Devis	04-04-2018	18 778.50 €
2316	Restauration des tableaux	Emmanuelle BOUARD	Devis	04-04-2018	9 861.60 €
2313-22	Maitrise d'œuvre pour projet construction de la salle polyvalente	Vallée Architecture	Acte d'engagement du 24-07-2018 et délibération du 24-07-2018	24-07-2018	121 422 €
2313-22	Etude géotechnique	Igésol	devis	22-12-2018	2 722.80 €
RECETTES					
1323	Restauration des tableaux	Département de la Vendée	Arrêté n° 2018-PTC-PAT-194	19-07-2018	17 547.73 €

Subvention de fonctionnement des OGEC : 1^{er} acompte 2019

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Elèves chapellois fréquentant le site de La Chapelle-Palluau	39	40	40	33	40	39	42
Elèves chapellois fréquentant le site de Palluau	45	45	42	38	33	37	38
Coût d'un élève	574 €	605€	607€	639.26€	617.50€	654.92€	
TOTAL VERSE	48 216€	51 425€	49 774€	45 387€	45 077€	49 774€	54 000 € prévu

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du :

- 05-10-2005 donnant un accord de principe sur un contrat d'association avec l'école privée,
- 03-01-2007 stipulant les modalités de versement de la participation financière.

En conséquence et considérant le R.P.I., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les sommes à verser aux OGEC sont les suivantes sachant que le coût d'un élève à l'école publique de Palluau pour l'année 2017-2018 était de 654.92€ :

- OGEC de La Chapelle-Palluau pour 42 élèves chapellois fréquentant l'école de La Chapelle-Palluau : 13 753.32 € (la moitié)
- OGEC de Palluau pour 38 élèves chapellois fréquentant l'école de Palluau :

12 443.48 € (la moitié)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à mandater ces deux sommes à l'article 6558 sachant qu'un crédit de 54 000 € sera voté à cet article pour le Budget Primitif 2019.

Demande de subvention pour le projet de construction de la salle polyvalente et plan de financement prévisionnel

Le conseil municipal vote à l'unanimité le plan prévisionnel suivant pour le projet de construction de la salle polyvalente et demande les différentes subventions ci-après.

Dépenses : 1 558 334.20 € H.T

Achat de parcelle : 48 624.20 € H.T.

Frais de géomètre : 725 € H.T.

Maitrise d'œuvre : 101 185 € H.T.

Construction : 1 117 800 € H.T.

Voirie VRD : 170 000 € H.T.

Autres frais (sécurité, étude de sol, consultation des entreprises, équipement cuisine, frais financiers : 120 000 € H.T)

Recettes : 1 558 334.20 €

DETR : 300 000 €

Région : 84 000 €

Département : 148 000 € Emprunt relais : 400 000 €

Autofinancement : 626 334.20 €

Encaissement d'un chèque de 15.30 € de la part de S.T.G.S. pour la remise en service de l'eau potable au logement 5 : avis favorable

Travaux de maintenance de l'éclairage public pour 2019

Le conseil municipal accepte le coût des travaux de maintenance pour 2019 qui s'élève à 2 321.30 € (en 2018 : 2 206.80 €)

Approbation de la convention pour la participation financière au fonctionnement de l'accueil de loisirs « Les Pitchounes »

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec la commune de Saint Etienne du Bois pour la participation financière des 5 communes : Saint Etienne du Bois-Palluau-La Chapelle-Palluau-Saint Paul Mont Penit et Grand'Landes pour accueillir en centre de loisirs les « pitchounes » les 3-5 ans à St Etienne du Bois et à Palluau les 6-12 ans. La participation financière s'établit comme suit :

- 50% sur le nombre d'habitants

- 50 % sur la fréquentation

- est demandée en 2 fois : au 1^{er} mai de l'année N (critère de population) et au 1^{er} janvier N+1 (critère de fréquentation)

La présente convention va du 01-09-2018 au 31-08-2019.

Approbation de la convention avec l'état pour la télétransmission des actes de commande publique

Désormais on peut envoyer les dossiers de marché public en dématérialisation mais pour cela il faut signer une convention avec l'état que nous avons déjà signée pour les documents budgétaires, les délibérations et les arrêtés transmissibles. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.)

Monsieur le Préfet a approuvé le 13 octobre 2017 par arrêté n° 2017-DRCTAJ/3-663 la modification des statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Vie et Boulogne, entrés en vigueur le 1er janvier 2018, prévoient :

- 1) Le transfert de la gestion des piscines du Poiré Sur Vie et d'Aizenay à la Communauté de communes Vie et Boulogne
- 2) La restitution du Foyer des Jeunes de Palluau à la seule commune de Saint Etienne du Bois

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 5 septembre 2018 pour procéder à l'évaluation des charges transférées. Le rapport de la CLECT doit ensuite être remis aux conseils municipaux des communes membres pour l'approuver.

Ce rapport de la CLECT a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire du 17 septembre 2018 et par le conseil municipal de notre commune.

Questions diverses



Renouvellement du réseau d'eau potable rue du Rocher jusqu'au 15-02-2019

Le grand débat national jusqu'au 15 mars 2019

- * mise à disposition d'un registre dans chaque mairie
- * le maire peut organiser des réunions **Le grand débat national** d'initiatives locales
- * un référent en préfecture va bientôt être nommé

Résiliation des conventions avec l'état pour les 5 locatifs du 26, rue des Sables

- pour les locatifs 3-4 et 5, la résiliation prend effet au 30-06-2020
- pour les locatifs 1-2, la résiliation prend effet au 30-06-2021

Séance du 05 mars 2019

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2019-1	Les Démeries Lot 5	AC 130p	Terrain à construire	497 m ²

- acceptation devis avec l'entreprise « Spie » pour la pose et la dépose des guirlandes de Noël 1200 €

- acceptation devis avec le garage « Galip'automobiles » pour le silencieux arrière du kangoo : 162.05 €

- acceptation de deux devis avec le laboratoire départemental pour :
 - o l'analyse des surfaces à la cantine avec 2 passages annuels : 115.70 €
 - o l'analyse des légionnelles au foot et à la cantine : 288.84 €

- signature d'une convention avec le sydev pour prévoir une somme de 1 000 € en cas de panne dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public

- signature de deux devis avec l'entreprise Eric GILBERT pour la tonte au terrain du pont : 70 € le passage (il faut compter environ 8 passages) et l'entretien de la haie route de la Brunière pour 800 € T.T.C.

- Signature avec l'Apave pour le projet de la salle polyvalente :
 - contrôle technique : 5 912.40 €
 - mission S.P.S. : 3 588 €

Délibérations prises

Approbation des comptes de gestion et administratifs 2018

➤ Budget communal

Sous la présidence de M. Laurent PREAULT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2018 et au préalable le compte de gestion présenté par le trésorier qui s'établissent ainsi pour le budget communal :



Fonctionnement	
Dépenses	513 371,81 €
Recettes	686 785,79 €
Résultat excédentaire reporté en 2018	782 506,32 €
Excédent de clôture 2018	955 920,30 €
Investissement	
Dépenses	179 686,30 €
Recettes	136 418,24 €
Résultat déficitaire reporté en 2017	11 476,18 €
Déficitaire de clôture 2018	- 31 791,88 €

➤ Budget assainissement

Sous la présidence de M. Laurent PREAULT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2018

et au préalable le compte de gestion présenté par le trésorier qui s'établissent ainsi pour le budget assainissement :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	34 243,34€
Recettes	60 494,28€
Résultat déficitaire reporté en 2017	- 12 915,49€
Excédent de clôture 2018	13 335,45€
<i>Investissement</i>	
Dépenses	20 719,77 €
Recettes	138 482,24 €
Résultat excédentaire reporté en 2017	52 081,59 €
Excédent de clôture 2018	169 844,06 €

➤ Budget lotissement « Les Rouillères »

Sous la présidence de M. Laurent PREAULT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2018 et au préalable le compte de gestion présenté par le trésorier qui s'établissent ainsi pour le budget lotissement :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	171 901.04 €
Recettes	171 885.74 €
Résultat excédentaire reporté en 2018	15.30 €
Excédent de clôture 2018	0 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	171 885.74 €
Recettes	168 375.84 €
Résultat déficitaire reporté en 2017	-168 375.84 €
Excédent de clôture 2018	171 885.74 €

Total des dépenses depuis 2016 : 209 186 86 € (viabilisation du Gabius)

Total des recettes depuis 2016 : 37 301.12 € (vente du terrain pour l'implantation du Gabius)

Mission d'assistance technique en assainissement avec le département pour la lagune

Le département propose une assistance technique pour les années 2019 à 2021 pour l'autosurveillance du bon fonctionnement de la lagune pour un coût de 346.85 € par an. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Fin du contrat avec la solution Antoine BEAUFOR pour la récupération des animaux errants

Monsieur le Maire fait part de l'organisation des autres communes en matière de gestion des animaux errants.

Le conseil municipal demande des renseignements quant à une possible mutualisation avec la commune d'Aizenay qui a une fourrière animale.



Questions diverses

Point sur les locatifs

Locatif 1

*Au 18-02-2019, une nouvelle locataire est arrivée

* Un devis a été signé avec Christophe Bussonnière pour faire des travaux d'électricité suite au diagnostic : 1 628 €

Locatif 3

Suite au départ du locataire le 15-02-2019, voici les devis signés :

* Etienne Sire pour la peinture : 8 994.71 €

* Maurice Guilbaud : 5 867 € (réfection salle de bain et cuisine)

* Christophe Bussonnière pour l'électricité : 1 542 €

* Achat à Weldom : 81.20 € (changement des douilles-plafonnier-dévidoir wc...)

* Pascal Coulon-Febvre : réalisation d'un faux grenier (pour les fournitures seulement) et réparation de certains volets : 1 288.20 €

* Diagnostic immobilier : électricité + plomb : 148 € (le diagnostic de Performance Energétique D.P.E. avait déjà été fait et est valable jusqu'au 02-03-2021)

Contrat avec le service de remplacement du centre de gestion pour 6 mois du 11-03-2019 au 11-09-2019 avec Fanny VRIGNEAU au service administratif

Nouvelle salle polyvalente aux Rouillères

Dépôt du permis de construire : 26-02-2019

Présentation du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) le 12 mars 2019 à 16H00 aux élus

Lancement de l'Appel d'offres vers début avril et choix des entreprises fin avril 2019

Début des travaux : juin 2019



Lotissement Les Rouillères

Le permis d'aménager a été accordé le 26-02-2019

Estimatif à recevoir du 11 au 15 mars 2019

Dossier de Consultation des entreprises fin mars début avril

Consultation du 8 au 26 avril 2019

Analyse des offres du 29 avril au 10 mai 2019

Commission d'appel d'offres le 07-05-2019

Conseil municipal le 14-05-2019

Lancement début juin

Travaux début juillet

Vente des lots en octobre



Séance du 09 avril 2019

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2019-2	Rue des Sables	AB 150	Terrain à construire	1233 m ²
2019-3	7 impasse des Chênes	AB 84	Maison individuelle	692 m ²
2019-4	10 rue de la Brémaudière	AD 67	Maison individuelle	776 m ²
2019-5	9 quater rue du Stade	AC 97-112-113	Maison individuelle	766 m ²
2019-6	16 rue du Rocher	AD 29	Maison individuelle	1547 m ²

- Acceptation du devis de Serge Guillet pour le changement du chauffe-eau à la mairie : 287.16 €

Délibérations prises

Affectation des résultats 2018 budget communal :

Le Conseil Municipal considérant le budget communal

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 :

A - Résultat de l'exercice (recettes-dépenses) : + 173 413.98 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif 2018) : + 782 506.32 €

C - Résultat à affecter (A +B) : + 955 920.30 €

Investissement :

D - Solde d'exécution 2018

D 001 (besoin de financement) : 31 791.88 €

R 001 (excédent de financement) : 0 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2018

Besoin de financement : 138 350 €

Excédent de financement : 0 €

F – Besoin de financement (D + E) : 170 141.88 €

Le Conseil Municipal décide :

Affectation C : + 955 920.30 €

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 170 142 €

2) Report en fonctionnement : Recettes (002) : 785 778.30 €

Affectation des résultats 2018 budget assainissement :

Le Conseil Municipal considérant le budget assainissement

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 :

A - Résultat de l'exercice : + 26 250.94 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif 2017) : - 12 915.49 €

C - Résultat à affecter (A +B) : + 13 335.45 €

Investissement :

D - Solde d'exécution 2018

D 001 (besoin de financement) : 0 €

R 001 (excédent de financement) : 169 844.06 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2018

Besoin de financement : 0 €

Excédent de financement : 0 €

F – excédent de financement (R- E) : 169 844.06 €

Le Conseil Municipal décide :

Affectation C : 13 335.45 €

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 0 €

2) Report en fonctionnement : recettes (002) : 13 335.45 €.

Vote du budget communal primitif 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- l'attribution des subventions proposées par la commission finances sans qu'Emmanuel VALOT membre de l'association foncière et André BEAUGENDRE membre des « amis de la résidence Saint Pierre » ne prennent part à la décision.

- Le budget primitif communal 2019 qui s'équilibre

* en fonctionnement en dépenses et recettes : 1 425 509 €

* en investissement en dépenses et recettes : 2 058 444 € »

Vote du budget assainissement 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2019 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

* en fonctionnement en dépenses et recettes : 92 550 €

* en investissement en dépenses et recettes : 220 738 € »

Vote du budget lotissement « Les Rouillères » 2019

Le budget primitif lotissement s'équilibre ainsi qu'il suit

*en fonctionnement en dépenses et recettes : 687 428.21 €

*en investissement en dépenses et recettes : 624 197.48€

Il faut préciser que ces chiffres englobent la partie viabilisation du « Gabius » déjà réalisée.

Vote des taux des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 265 235 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :



Vie Municipale

- Taxe d'habitation = 17.30 %
- Foncier bâti = 19.03 %
- Foncier non bâti = 51.46 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2019, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 2.16 %.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Devis Sydev pour l'éclairage public au sentier piétonnier des vignes

Le conseil municipal accepte un devis du sydev de 4 744 € à imputer au budget communal pour l'étude, l'aménagement et la pose de 2 bornes led. Il s'agit du sentier reliant le futur lotissement communal « les Rouillères » à la rue de la Brémaudière.



Rallongement de l'impasse des Démeries pour les nouvelles adresses liées aux nouvelles constructions du permis d'aménagement de la S.C.I Les Gauvrelles (famille Roy)

Les travaux d'aménagement du lotissement « Les Démeries » étant en cours de réalisation, il est nécessaire dans un souci de faciliter les démarches administratives de nommer la voie « impasse des Démeries » et de numéroter les 6 parcelles.

Achat de panneaux et des numéros de maisons

Sur proposition de 3 devis, le Conseil municipal choisit le devis de l'entreprise « self signal de Cesson Sévigné pour un montant 979.07 € T.T.C.

54

Indemnité de stage pour Fanny VRIGNEAU

Le conseil municipal, considérant que Fanny Vrigneau a travaillé du 06-12-2018 au 08-03-2019 soit 39 jours à raison de 7h/jour au secrétariat décide de lui verser une indemnité de 1 000 €.

Approbation de l'accord local pour fixer le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires à la C.C.V.B.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le VII de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'il doit être procédé à une nouvelle recombinaison de l'organe délibérant de tous les établissements publics de coopération internationale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux qui aura lieu en 2020.

La loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixées selon deux modalités distinctes :

- par application des dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT
- ou pas accord local, dans les conditions prévues au I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Les communes disposent d'un délai allant jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer sur la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement par un accord local.

Conformément 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, cet accord doit être adopté selon les règles de majorité suivantes : soit par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population de l'EPCI. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

À défaut d'accord local conclu avant le 31 août 2019 et suivant les conditions de majorité requise, la composition applicable sera celle résultant des règles de droit commun. Il en est de même si aucun accord local n'est possible. Dans ce cas, les communes peuvent ne pas délibérer sur la répartition des sièges.

Un arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée fixant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre sera pris pour chaque EPCI du département au plus tard le 31 octobre 2019. Il n'entrera en vigueur qu'à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, soit en mars 2020.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver l'accord local qui fixe le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires comme suit :

Nom de la commune	Population municipale au 1er janvier 2019	situation actuelle	Répartition sans accord	Répartition avec accord 25%	Ratio
Aizenay	9 314	8	9	9	85,48%
Le Poiré-sur-Vie	8 497	8	8	9	93,70%
Bellevigny	5 932	6	6	6	89,48%
Les Lucs-sur-Boulogne	3 427	4	3	4	103,26%
Saint-Denis-la-Chevassse	2 299	3	2	3	115,44%
Saint-Étienne-du-Bois	2 102	2	2	2	84,17%
La Genétouze	1 905	2	2	2	92,88%
Apremont	1 799	2	1	2	98,35%
Falleron	1 576	2	1	2	112,27%
Beaufou	1 505	2	1	2	117,56%
Maché	1 483	2	1	2	119,31%
Palluau	1 089	2	1	2	162,47%
La Chapelle-Palluau	952	2	1	2	185,86%
Saint-Paul-Mont-Penit	811	1	1	1	109,08%
Grand'Landes	658	1	1	1	134,45%
TOTAL	43 349	47	40	49	

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- adopte l'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires comme suit :

Nom de la commune	Répartition avec accord 25%
Aizenay	9
Le Poiré-sur-Vie	9
Bellevigny	6
Les Lucs-sur-Boulogne	4
Saint-Denis-la-Chevassse	3
Saint-Étienne-du-Bois	2
La Genétouze	2
Apremont	2
Falleron	2
Beaufou	2
Maché	2
Palluau	2
La Chapelle-Palluau	2
Saint-Paul-Mont-Penit	1
Grand'Landes	1
TOTAL	49

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier

Modification des statuts de la C.C.V.B.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DRCTAJ/3-663 du 3 octobre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Vie et Boulogne au 1^{er} janvier 2018 ;

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « promotion du tourisme » de la communauté de communes Vie et Boulogne est une compétence obligatoire qui comprend l'accueil et l'information des touristes, la coordination des interventions des divers partenaires du tourisme local et la promotion touristique du territoire concerné.

S'y ajoutent l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique. En revanche, l'exploitation des équipements touristiques n'est pas incluse dans cette compétence.

Dans le cadre de la stratégie touristique communautaire, il est proposé de transférer la gestion du Château Renaissance et la zone de baignade avec la base de loisirs d'Apremont à la communauté de communes.

Le transfert de ces deux compétences nécessite d'engager une procédure de modification des statuts de la communauté de communes dans les conditions prévues au L5211-17 du CGCT. Il est par ailleurs rappelé qu'il résulte des articles L1321-1 et L1321-2 du CGCT que l'investissement et le fonctionnement doivent être exercés par la même personne publique. La Communauté de communes ne peut donc se voir transférer uniquement "la gestion" ou "l'exploitation" d'équipements ou aménagements.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire du 18 mars 2019 a approuvé une modification de ses statuts en ajoutant au 8/ :

« **Construction, entretien, fonctionnement et aménagements des équipements suivants :**

- **Le Château Renaissance d'Apremont**
- **La zone de baignade et la base de loisirs d'Apremont**

Pour garantir la bonne mise en œuvre de ce transfert de compétence, il est proposé de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales, ces modifications statutaires pourront être prononcées par arrêté du représentant de l'Etat après délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de communes Vie et Boulogne joints à la présente délibération.
- Décide que cette modification statutaire prendra effet au 1^{er} janvier 2020.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier

Questions diverses

Constitution d'un groupe de travail patrimoine à la C.C.V.B.

Lors de sa réunion du 25/03 dernier, la commission Culture de la C.C.V.B. a décidé de mettre en place un groupe de travail pour mener à bien des projets contribuant à la valorisation du patrimoine du territoire Vie et Boulogne et à la connaissance de son histoire. Ce groupe sera piloté par Laurent Charrier, membre de la commission, historien natif et résidant à Saint-Etienne-du-Bois. Chaque maire doit communiquer d'ici fin avril les coordonnées d'une personne qu'il estime compétente sur sa commune pour participer aux travaux de ce comité (nom, prénom, adresse de messagerie et/ou n° de téléphone). Dans la mesure du possible, ces référents participeront à une première réunion de travail destinée à préciser les missions et définir les actions prioritaires, avant l'été prochain.



Salle polyvalente aux Rouillères

Dépôt du permis de construire : 26-02-2019

Mise en ligne de l'Appel d'offres pour les travaux le 8 avril 2019 avec une fin le mardi 30 avril 2019 avant 12h

Prévisionnel travaux et V.R.D. : 1 650 720 € T.T.C.

Lotissement

Le permis d'aménager a été accordé le 26-02-2019
Dossier de Consultation des entreprises en attente

Voici le planning prévisionnel :

Consultation du 12 au 26-04-2019

Analyse des offres du 29-04 au 10-05-2019

Lancement début juin

Travaux début juillet

Vente des lots en octobre

Finances

2018

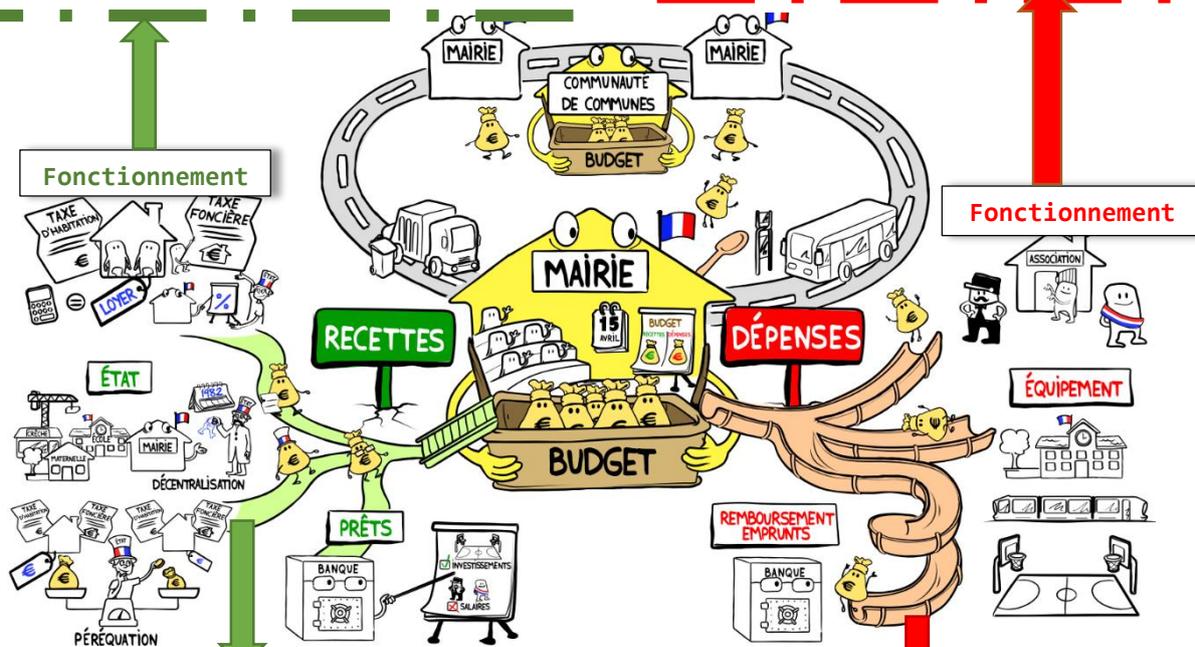
BUDGET COMMUNAL REALISÉ

Recettes de Fonctionnement au total : 686 785.79€

- Atténuation de charges : 479€
- Ventes et autres produit courants : 49 256.12€
- Ressources fiscales : 393 422.12€
- Dotations et participations de l'état : 203 729.60€
- Locatifs et location Salle Polyvalente : 28 484.13€
- Produits exceptionnels : 3 238.06€
- Opération d'ordre : 8 176.76€

Dépenses de Fonctionnement au total : 513 371.82€

- Charges générales : 175 131.84€
- Charges de personnel : 189 582.79€
- Autres charges de gestion courante : 124 208.17€
- Intérêts : 6 692.06€
- Charges exceptionnelles : 35.20€
- Opérations d'ordre : 17 721.76€



Recettes d'investissement au total : 146 663.49€

- Excédent 2017 : 11 476.18€
- Cautions, récupération TVA sur travaux de 2016 et 2017, dont 15 721, 79€ pour préau de la garderie (réserve parlementaire), taxe d'aménagement : 117 465.55€
- Opérations d'ordre* : 17 721.76€

Dépenses d'Investissement au total : 179 686.30€

- logiciels cantine-garderie, sanitaire foot, rampe de l'école à la salle polyvalente, matériels divers, etc... : 75 305.88€
- Voirie : 32 992.26€
- Construction salle polyvalente : 63 211.40€
- Opérations d'ordre : 8 176.76€

*Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture : elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, elles sont retracées en dépenses et en recettes.



Budget assainissement :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
47 158.83€	60 494.28€
investissement	
Dépenses*	Recettes*
20 719.77€	190 563.83€

- * Dont la création d'un poste de relevage rue des Sables pour 8 104.48€.
- * Dont solde subvention de l'agence de l'eau + Excédent 2017

Budget lotissement :

Fonctionnement	
Dépenses*	Recettes*
171 901.04€	171 901.04€
* Etude et travaux en 2018 : 3525.20€, le reste étant des écritures de stock	* Dont écriture de stock



RÉCAPITULONS LE BUDGET COMMUNAL 2018

	Dépenses réelles	Recettes réelles	001 déficit (-) ou excédent (+) investissement 2017	002 Résultat excédentaire (+) ou déficitaire (-) reporté 2017 en fonctionnement	Résultats 2018 (article 002 en fact et 001 en investissement)
Fonctionnement	513 371, 81€	686 785,79€		782 506,32€	955 920,30€ = (1)+(2)
Investissement	179 686,30€	136 418,24€	11 476,18€		-31 791,88€
TOTAL					924 128,42€

2019

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (TTC) PREVISIONNEL

Les Recettes :

Atténuation de charges : 1 125 € dont remboursement arrêt maladie du personnel
 Produits des services : dont cantine et garderie : 49 392.70€
 Impôts et taxes : 362 498 €
 Dotations de l'état et participations de la C.C.V.B. : 189 692€
 Autres Produits de gestion courante (locations salle polyvalente et locatifs) : 27 000 €
 Produits exceptionnels (dont dédommagement assurance) : 23 €
 Travaux en régie : 10 000 €
 Résultat reporté 2018 : 785 778.30 € (1)

Les Dépenses :

Charges générales : 205 116 € dont eau-électricité-maintenance-assurances-entretien bâtiments-voirie...
 Charges de personnel : 206 768 €
 Autres charges de gestion courante : 129 900 € dont (indemnités des élus, subventions, participations aux écoles,...)
 Intérêts des emprunts : 5 557 €
 Charges exceptionnelles : avance pour le lotissement : 96 578 €
 Ecritures comptables : 6 684 €

+ Total des recettes : 1 425 509 €

- Total des dépenses 650 603 €

= Total : 774 906€ qui seront intégrés par virement en section investissement

BUDGET INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2019

Les recettes :

Dotation pour la Nouvelle Salle Polyvalente :
 -de l'Etat via la DETR : 300 000€
 -du département : 148 000€
 -de la région : 84 000€
 Un emprunt de 521 479€
 Taxe d'aménagement : 10 919€
 Divers : 920€
 Dotation du Département pour les tableaux de l'église: 17 548€
 Dotation de la fondation du patrimoine : 5 000€
 Récupération de la TVA sur les travaux 2018 : 12 994€
 Ecritures comptables : 12 536€
 Virement de la section de fonctionnement 774 906€
 Réserves sur excédent 2018 : 170 142€ (2)

Total des recettes: 2 058 444€

Les investissements (dépenses):

Construction d'une nouvelle Salle Polyvalente : 1 807 509€ 
 Remboursement des emprunts : 34 614€
 Réhabilitation du mur extérieur de la mairie (rue de l'école) : 9 093€
 Divers : 10 813€
 Matériel divers : 14 999.12€
 Restauration des 16 tableaux de l'église : 32 396€ 
 Voirie dont la rue du Rocher : 90 000€
 Participation pour une maîtrise d'ouvrage déléguée à Soliha pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en 2 locatifs: 11 376€ 
 Ecritures comptables : 15 852€
 Déficit 2018 reporté : 31 791.88€

Total des dépenses : 2 058 444€

Finances



Budget assainissement : prévisions 2019 en Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
Entretien réseaux et lagune : 28700€	Taxe de raccordement : 25 000€
Etude de zonage : 3 985€	Subvention départementale : 332€
Refacturation personnel communal : 4 000€	Redevance assainissement : 40 000€
Frais de notaire pour servitude de passage des réseaux : 1 000€	Intérêts crédit agricole : 0.55€
Impayés : 1 172€	
Frais de facturation STGS aux redevables : 4 000€	
Amortissements : 27 452€	Amortissements : 13 882€
	Report excédent fonctionnement 2018 : 13 335,45€
Sous total de : 70 309€	Sous-total de : 92 550€
Recettes – dépenses = 22 241€	
Virement à la section d'investissement : 22 241€	
Total : 92 550€	Total : 92 550€

Budget assainissement : prévisions 2019 en Investissement

DEPENSES	RECETTES
Agrandissement du poste de relevage à la Brémaudière (à cause du nouveau lotissement) : 50 000€	
Amortissement : 13 882€	Amortissement : 27 452€
Plan de recollement eaux pluviales + eaux usés : 10 000€	Récupération de la TVA sur travaux 2018 : 1 200,94€
Dépenses en attente : 146 856€	Virement du fonctionnement : 22 241€
	Excédent 2018 reporté : 169 844,06€
Total : 220 738€	Total : 220 738€



Budget lotissement : prévisions 2019

RECETTES	DEPENSES
Subvention communale : 96 078€	Achat de terrain : 14 899 €
	Viabilisation : 259 557€
Ventes de terrain : 129 038€ (réservation de 4 lots actuellement sur 9)	Etudes : 15 970€
	Frais financiers : 10 000€
Ecritures de stocks : 462 312,21€	Ecritures de stocks : 387 002,21 €
Total : 687 428,21€	Total : 687 428,21€

➤ Les grands projets 2019



Salle Polyvalente

Accueil jusqu'à 350 personnes (Debout), 240-250 places assises.



Lotissement Les Rouillères :

11 Lots dont 3 à la commune pour y construire des logements sociaux.

Les 9 lots restant à la vente vers octobre-novembre dont 4 sont déjà préservés.

Les écritures de stock cumulent les travaux déjà réalisés pour la viabilisation du Gabius et la vente de la parcelle pour y construire le restaurant.

Bibliothèque

➤ Soirée chez Zola

Une bien agréable soirée, ce 5 avril à la bibliothèque, avec les bénévoles de la bibliothèque de PALLUAU, qui nous ont invité chez ZOLA.

Une belle prestation autour des incontournables œuvres de l'écrivain.



➤ Après-midi jeux

Toujours de bons moments partagés- Ces après-midi jeux sont ouverts à tous, même si vous n'êtes pas inscrits en tant que lecteurs – Ils ont lieu tous les quinze jours, le mardi de 14h30 à 17h (Voir agenda)

Pendant les vacances scolaires nous partageons les jeux avec les enfants, où petits et grands sont heureux de jouer ensemble – Le goûter est aussi un moment apprécié de tous.

N'hésitez pas à venir vous joindre à nous – la bonne humeur est de mise !

Dates des après-midi jeux – 2^{ème} trimestre

De 14h30 à 17h00, les 14 et 28 mai, 11 et 25 juin.

N'hésitez pas à venir passer de bons moments avec nous, la convivialité est de mise.



➤ Nouveaux horaires d'ouverture

A compter du lundi 1^{er} avril 2019, la médiathèque sera ouverte :

- Lundi : 16h30-18h30
- Mercredi : 10h30-12h30
- Samedi : 10h30-12h30



➤ Prochaines animations

APRES LE SUCCES DE LA SOIREE « GOURMANDISE », UNE AUTRE GRANDE SOIREE
A NOTER SUR VOS AGENDAS

LE VENDREDI 24 MAI A 20 H 30, l'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous propose de revenir 40 ans en arrière, dans le cadre des animations « Voyageurs du Soir » proposées par la Bibliothèque Départementale de Vendée avec :

LES INDEMODABLES ANNÉES 80
Ambiance assurée

LE SAMEDI 25 MAI de 10 H à 13 H – Matinée dédicaces avec Carole MANCEAU et Vincent LANGLAIS qui auront le plaisir de vous présenter leurs nouveaux romans à la Bibliothèque de la Chapelle-Palluau



Culture

➤ Journée du patrimoine de Pays

Les membres de la commission culturelle vous informent que les journées du patrimoine de pays auront lieu les 22 et 23 juin.

Cette année le thème mis à l'honneur est « Naturellement durable »

Nous avons recherché quelques pistes de réflexions et idées d'animations liées au thème, mais à l'évidence, il nous est apparu que nous n'avions que peu de choix, hormis la biodiversité, sujet très actuel, mais que compte tenu de notre animation réalisée en mai 2018 « sauvages des rues, belles et rebelles », les activités que nous aurions pu vous proposer auraient fait redondance.



Vie sociale et pratique

➤ Elections Européennes

Le Répertoire Electoral Unique (R.E.U) Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.
Créé par la loi n°2019-1048 du 1 août 2016, ce répertoire est tenu par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (INSEE). Le R.E.U recense en temps réel l'ensemble des électeurs de manière nationale et permanente, afin de produire des listes électorales au plus proche de la réalité, extraites et fournies aux communes avant chaque scrutin. Le maire se voit transférer la compétence de statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs, avec suppression des commissions administratives. Un contrôle à posteriori est opéré par des commissions de contrôle créées par la Loi. Dans chaque commune, les membres de cette commission ont été nommés par arrêté du Préfet.



Courant mai, les électeurs recevront une nouvelle carte d'électeur avec un Identifiant National d'Electeur (INE). C'est cette carte qu'il conviendra d'utiliser lors des élections européennes du 26 mai.

Les élections se dérouleront le 26 mai 2019 de 8 à 18h, dans le bureau de vote à la Mairie, 1 rue de l'école.

➤ Maisons des services au public

La maison des services au public se diversifie et offre de nouveaux accompagnements, avec une équipe de professionnels pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.



Partenaires	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Communauté de communes Vie et Boulogne et Maison des services au public Accueil information, orientation et espaces numériques 	9h-12h30 14h-17h30	9h-12h30 14h-17h30	9h-12h30 14h-17h30	9h-12h30 14h-17h30	9h-12h30
Accompagnent personnalisé dans vos démarches administratives et numériques : sur RDV au 02-51-98-51-21		-> sur RDV		->sur RDV	
Agence postale intercommunale Courrier, colis, retrait et dépôt d'espèces 	9h-12h30 14h-17h30	9h-12h30	9h-12h30	14h-17h30	9h-12h30
Mission locale Recherche d'emploi, formation et aide à la mobilité, logement, santé pour les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés. Le Vendredi de 9h-12h30/ 14h-17h ->sur Rendez-vous au 02-51-09-89-34 					Tremplin-Acemus Accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Mise à disposition de personnel auprès de particuliers, entreprises, associations. Le mardi de 9h30-11h30
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Accompagnement social pour les familles avec enfants (naissance, séparation, handicap, logement, décès...) Le Mardi et Vendredi ->sur rendez-vous au 02-51-44-77-45/70 					STGS et Vendée Eau Information, conseil et règlement des factures d'eau Le Jeudi de 9h-12h/ 14h-17h30 -> sur rendez-vous au 02-51-98-06-12
Défenseur des droits Information sur vos droits et accompagnement en cas de différends avec une administration, de discrimination Le 4 ^{ème} mercredi du mois de 9h-12h ->sur rendez-vous au 02-51-98-51-21 					Conciliateur de justice Le 3 ^{ème} mercredi du mois de 14h-17h ->sur rendez-vous au 02-51-98-51-21
Conseil départemental Rencontre avec le/la conseiller(ère) départemental de la Vendée Le 4 ^{ème} mercredi du mois de 14h-17h30 					Pôle Emploi Rencontre avec son conseiller par visio-conférence. RDV par mail : rubrique « mes contacts en agence » Le mercredi de 9h-12h30/ 14h-16h30 ->sur rendez-vous -> www.pole-emploi.fr

Etat-civil

Rectification du bulletin de décembre 2018: Décès de BEN BOUIH Zarah (non GRATELOUBLE) – 29 janvier 2018 – 82 ans



Vie sociale et pratique

➤ Règles de voisinage

A l'arrivée des beaux jours, il est bon de rappeler quelques règles de bonne conduite pour maintenir la paix entre voisins. N'hésitez pas à dialoguer et **prévenir vos voisins** en cas de fêtes, anniversaires, soirées, ...



Bruit de voisinage

Les beaux jours sont arrivés, les salons de jardin de sortie, lorsque vous ou vos amis êtes présents dans le jardin, veillez à garder un niveau sonore correct pour vos voisins ! Les cris de vos enfants aussi !

La musique

Pour les musiciens ou apprentis musiciens, pensez à vos voisins qui peuvent entendre vos répétitions lorsque vous jouez dans une pièce insonorisée.

Attention à la diffusion de musique dans votre jardin !



Animaux en ville

Chats et chiens errants peuvent provoquer des nuisances, être responsables de dégâts. Veillez à ce qu'il ne puisse pas s'échapper de chez vous !

Le propriétaire de l'animal est aussi responsable. Lors des promenades, veillez à ramasser les déjections de votre animal !

Pensez à vos voisins, les aboiements répétitifs sont considérés comme des nuisances sonores, en journée autant que la nuit.



Les feux

Le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts produits par les particuliers, les exploitants agricoles, et les collectivités est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compost.

Les travaux et le jardinage

Veillez à respecter les horaires fixés par arrêté préfectoral, lors de l'utilisation d'outils bruyants tels que les tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ...



Horaires fixés par arrêté préfectoral :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

➤ Loïs GAUTHIER, un Chellois médaillé d'or au concours départemental

« Un des Meilleurs Apprentis de France » en Maçonnerie

17 ans dans quelques mois, Loïs prépare depuis 2 ans un CAP Maçonnerie à l'AFORBAT en alternance au sein de l'entreprise qui l'avait accueillie lors du stage découverte de 3ème, la SARL Construction Stéphanoise BABU (de St Etienne du Bois).

Sur conseil de ses professeurs et avec l'appui de son maître de stage, Mr BABU Freddy, il décide de participer au concours du Meilleur Apprenti de France.

L'épreuve consiste en la réalisation d'une pièce de maçonnerie, répondant aux critères validés par le jury du Meilleur Ouvrier de France, avec des matériaux et techniques imposés. Loïs dispose d'un peu plus de 2 mois pour créer le projet.



Après 120 heures de travail sur son temps personnel et à l'aide d'un « book » retraçant le schéma et la construction de sa pièce, Loïs présente le 7 avril aux Herbiers son sujet qui pèse environ 700 kilos. Ils sont 15 inscrits pour le concours départemental. La pièce de Loïs sera scrutée par un jury de 8 professionnels pendant toute la matinée, avant d'être dévoilée à un public curieux.

En soirée, le résultat est annoncé : Loïs remporte la médaille d'or grâce à un travail soigné. Il attend maintenant le 18 mai pour participer au concours régional qui se déroulera à St Herblain. Nous lui souhaitons bonne chance.



La suite de son aventure sur la page Facebook "Construction Stéphanoise Babu"

A vos Agendas !



MAI

- **Samedi 4 mai** : Petit marché à la ferme de l'Anjournière et Rallye du Moto-club
- **Samedi 11** : Pêche à la truite (organisée par le comité des fêtes)
- **Mardi 14** : Après-midi jeux à la Bibliothèque
- **Vendredi 17** : Spectacle des Kijoukois à Maché
- **Samedi 18** : Marche avec Clopin-Clopan au Fenouiller
- **Vendredi 24** : Bibliothèque : Soirée « les indémodables années 80 »
- **Samedi 25** : Petit marché (organisé par l'APEL)
Matinée dédicaces avec Carole MANCEAU et Vincent LANGLAIS
- **Mardi 28** : Après-midi Jeux à la Bibliothèque



JUIN

- **Samedi 1^{er}** : Petit marché à la ferme de l'Anjournière
- **Mardi 11** : Après-midi jeux à la Bibliothèque
- **Samedi 15** : Audition Tempo Music
- **Samedi 22** : Marche avec Clopin-Clopan à La Chapelle-Palluau
- **Dimanche 23** : Kermesse de l'école privée
- **Mardi 28** : Après-midi jeux à la Bibliothèque



JUILLET

- **Lundi 1^{er}** : Don du Sang à Maché
- **Samedi 6** : Petit marché à la ferme de l'Anjournière
- **Dimanche 14** : Marche avec Clopin-Clopan à La Chapelle-Palluau
- **Samedi 20** : Ball-trap de la Chasse (20^{ème} édition)
- **Mercredi 24** : Balade entre deux rives La Chapelle-Palluau/Aizenay



AOÛT

- **Samedi 3** : Petit marché à la ferme de l'Anjournière

